

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES JEUNES – ANNEE 2019

Le contrat de location est conclu entre :

La commune de LAUZERVILLE, représenté par M. Bruno MOGICATO, Maire,

Et

Responsable légal : Mme/M.

Le locataire : Melle / M. Né(e) le :

Demeurant à

Téléphone :

Le contrat de location est conclu pour :

La commune de LAUZERVILLE met à la disposition de Mme/M.

la salle des jeunes le de h à h

Engagement des parties :

Le locataire s'engage avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des jeunes pris par délibération le 12/12/2017 et s'engage à respecter et à faire respecter les clauses qui y sont incluses. Il atteste également qu'il a souscrit une assurance responsabilité civile en qualité d'utilisateur de la salle communale.

Les documents à fournir sont les suivants : (*Chèques à établir à l'ordre du Trésor Public*)

Location : Chèque de location : 15 €

Cautions de la location : Caution dégradation : 500 € Caution de propreté : 150 €

Attestation d'assurance responsabilité civile

Le garant ou le loueur prendra les **clefs auprès du secrétariat de Mairie entre 14h30 et 18h, l'état des lieux d'entrée sera effectué en suivant**. L'état des lieux de sortie sera effectué le lendemain lors de la remise des clés au secrétariat de Mairie.

- La fréquentation de la salle (ouverture - gestion – fermeture) est liée à la présence permanente du représentant légal ou du loueur ci-après : et ce, pendant toute la durée de l'utilisation (il est exclu de venir ouvrir, de s'éclipser et de revenir pour fermer).

Mme/M. qui reconnaît, après visite de l'état de la dite salle, du matériel et du mobilier (extincteur en particulier) s'engage à le laisser dans un état identique.

Le signataire du présent contrat sera tenu pour responsable pécuniaire des dégradations commises au-delà de la caution si nécessaire ou du manquement au règlement énuméré ci-dessus.

L'attestation d'assurance responsabilité civile est jointe au présent contrat.

Fait à LAUZERVILLE en double exemplaire, le

Le responsable légal,

Le loueur,

Le Maire,
B. MOGICATO

NB : tarifs en vigueur au jour de la signature du contrat, révisables au jour de la location.